

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE Du 13 Avril 2024 A 18h00

Sous la présidence de Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER, maire

À l'ouverture de la séance à 18h20, sont présents : Mathieu LAUFFENBURGER, Agnès ROHR, Laurence BOUILLÉ, Christian MONIER, Sabrina SCHWOERTZIG, Sébastien DEMOUCHÉ, Anne-Sophie VUADELLE, Cédric BRAUN.

Christophe GASCHY à 18H25.

ABSENTS EXCUSES : Rachel HEINRICH (procuration Agnès ROHR), Vivien ZUMSTEEG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sabrina SCHWOERTZIG

0015. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2024

Point ajourné, le PV n'étant pas transmis à ce jour.

0016. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. le Maire donne la parole à Mme Agnès ROHR pour présenter le compte administratif 2023 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	352 736.65 €
Dépenses	331 333.61 €
Résultat	+21 403.04 €
Résultat reporté de 2022	42 512.60 €
Résultat Global	+63 915.64 €

Section d'investissement :

Recettes	120 111.21 €
Dépenses	41 152.20 €
Résultat	78 959.01 €
Résultat reporté de 2022	0 €
Résultat Global	78 959.01 €

Résultats cumulés **+142 874.65€**

Madame ROHR explique au conseil que les chiffres présentés en section de fonctionnement ne correspondent pas à ceux présentés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur, vote à 6 voix contre et 3 abstentions.

0017. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

En l'absence de présentation du compte de gestion, non transmis par la DGFIP, le Conseil Municipal, ne procède pas au vote.

0018. AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu à ce jour le compte administratif 2023 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 ;

Monsieur le Maire présente l'excédent de fonctionnement de **63 394.64€** et l'excédent d'investissement de **78 959.01€**, tels qu'indiqués par la DGFIP et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte C/002 en recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement au compte C/001 en recettes d'investissement.

Le conseil municipal vote contre l'affectation des résultats tels que présentés, à 6 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour.

0019. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Par délibération du 25 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncier Bâti	21.41 %
Taxe Foncier Non Bâti	38.39 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	16.93 %

Pour rappel à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'a plus été perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, le taux de référence 2023 de TFPB de la commune était de 21,41 %

Les taux pour l'année 2024 sont présentés aux conseillers :

Taxe Foncier Bâti	21.84%
Taxe Foncier Non Bâti	39.16%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17.27%

Soit une augmentation de 2%.

Après délibération le Conseil Municipal,

- **APPROUVE les taux des taxes pour l'année 2024, à 9 voix pour et 1 voix contre.**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération auprès des services de l'administration fiscale.

0020. SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes au **Compte 6574** :

- **300 € à répartir au c/ 6574 selon les demandes des associations locales.**

Adopté par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

0021. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2024 avec les chiffres suivants :

- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses **281 950.00 €**
 - Recettes **277 764.04 €**
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses **135 657.97 €**
 - Recettes **99 500.00 €**

Le conseil municipal vote contre par 8 voix et 2 abstentions.

0022. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT 2023

M. le Maire donne la parole à Mme Agnès ROHR pour présenter le compte administratif budget lotissement 2023 qui est arrêté aux résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes	0 €
Dépenses	191 371.89 €
Résultat	-191 371.89 €
Résultat reporté de 2022	478 253.50 €
Résultat Global	286 881.61 €

Section d'investissement :

Recettes	155 767.57 €
Dépenses	200 000.00 €
Résultat	-44 232.43 €
Résultat reporté de 2022	200 000.00 €
Résultat Global	111 535.14 €

Résultats cumulés **398 416.75 €**

Le Conseil Municipal, en l'absence de l'ordonnateur, adopte à l'unanimité.

0023. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

- **APPROUVE** le compte de gestion Budget Lotissement, dressé par le receveur, pour l'exercice 2023.

0024. VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2024

Présentation du budget primitif 2024 du lotissement.

- **Section de fonctionnement** :
 - Dépenses **80 411.00 €**
 - Recettes **327 302.61€**
- **Section d'investissement** :
 - Dépenses **46 310.00 €**
 - Recettes **151 535.14 €**

Le conseil municipal vote par 5 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions.

0025. DIVERS ET INFORMATIONS

Une discussion a eu lieu, quant à la possibilité de réduire ou supprimer les indemnités des adjoints, si cela peut permettre d'équilibrer le budget.

M. le Maire dit qu'avant toute décision, il faut attendre les chiffres définitifs.

Mme SCHWOERTZIG Sabrina propose que le conseil municipal se retrouve pour une réunion de mise au point, avec présence obligatoire de tous les conseillers, concernant les dysfonctionnements dans l'organisation, la gestion et la façon dont est géré le travail en mairie. La situation actuelle étant le résultat de ces dysfonctionnements.

Elle estime qu'il est nécessaire de faire un point pour envisager les deux années à venir afin de ne pas laisser un bilan négatif à la fin du mandat et que le conseil actuel prenne ses responsabilités.

La date est fixée au 26 avril 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée,
la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

La secrétaire de Séance,

Sabrina SCHWOERTZIG

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Boesenbiesen,

Le Maire, Mathieu LAUFFENBURGER